



COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE • COMMUNIQUE DE PRESSE

CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2020 ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Paris et Boston, le 27 mai 2020 – 18h00 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) rappelle que les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Extraordinaire et Ordinaire le 11 juin 2020 à 15 heures.

Cette Assemblée Générale est une étape importante pour la mise en œuvre du plan de continuation présenté par HBR Investment Group et validé par le Tribunal de commerce de Paris.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et compte tenu des mesures administratives limitant et interdisant les rassemblements collectifs pour des motifs sanitaires, le Conseil d'administration de la Société a décidé que cette Assemblée Générale Mixte se tiendra exceptionnellement à « huis clos » sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement.

Dans ce contexte, les actionnaires ont la possibilité d'exprimer leur vote, sans y être physiquement présents, en amont de l'assemblée générale par correspondance, en remplissant un formulaire de vote par correspondance, ou en donnant un mandat de vote par procuration au Président de l'Assemblée Générale ou à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce.

Les actionnaires qui le souhaitent auront la possibilité de suivre l'Assemblée Générale qui sera retransmise en direct par conférence téléphonique. Il est précisé qu'aucune question orale ne pourra être posée et aucun vote ni dépôt de résolution nouvelle ne pourra être enregistré lors de la conférence téléphonique, qui ne permettra que la retransmission de l'Assemblée Générale, tenue à huis clos.

Les actionnaires qui souhaitent participer sont invités à s'inscrire en écrivant à ag@neovacs.com.

L'avis rectificatif à l'avis préalable de réunion ainsi que l'avis de convocation ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 25 mai 2020 et sont mis en ligne sur le site Internet de la Société (<https://neovacs.fr/investisseurs/espace-actionnaires/>).

Dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, l'ensemble des documents qui doivent être mis à la disposition des actionnaires leur permettant de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et la marche des affaires de la Société dans le cadre de cette Assemblée Générale Mixte seront disponibles sur le site internet de la Société (www.neovacs.fr). Compte tenu de l'impossibilité pour les actionnaires de se rendre au siège de l'émetteur pour consulter les documents devant être mis à sa disposition, seule la consultation sur le site internet de la Société sera possible.

Les actionnaires pourront se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce par demande adressée à la Société par courrier électronique à l'adresse suivante : ag@neovacs.com. Les réponses de la Société à ces demandes se feront par voie électronique uniquement, à l'adresse électronique indiquée par l'actionnaire dans sa demande.

Prochain rendez-vous financier : Assemblée générale des actionnaires le 11 juin 2020

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde®, brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde® » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations** : www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Nicolas BOUCHEZ
Relations Presse financière
nbouchez@actus.fr
01 53 67 36 74